



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal de la séance du mardi 28 juin 2011, à 18h30

au complexe de Beausobre à 1110 Morges

Monsieur Jacques Bezençon, Préfet du district de Morges, ouvre cette séance et présente ses souhaits de bienvenue à tous les participants.

Cette séance a pour but l'installation du Conseil intercommunal ARASMAC, du Comité de direction ARASMAC ainsi que de l'assermentation de ses membres.

M. Bezençon précise que si des personnes doivent être assermentées à plusieurs reprises, c'est la fonction qui est assermentée, raison pour laquelle des municipaux sont appelés à être assermentés dans le cadre de leur activité de municipal, mais aussi dans le cadre de leur activité en tant que conseiller intercommunal ARASMAC, voir plus s'ils font partie d'autres associations intercommunales.

M. le Préfet constate que l'assemblée a été légalement convoquée pour cette séance.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Préfet Jacques Bezençon
2. Nomination d'un(e) secrétaire provisoire et de deux scrutateurs(trices)
3. Assermentation des membres du Conseil intercommunal ARASMAC
4. Election du ou de la président(e) du Conseil intercommunal ARASMAC
5. Election du ou de la secrétaire du Conseil intercommunal ARASMAC
6. Election du ou de la du vice-président(e)
7. Election du Comité de direction ARASMAC
8. Election du Président du Comité de direction ARASMAC
9. Assermentation du Comité de direction ARASMAC
10. Election de la Commission de gestion (comptes)
11. Election de la Commission des finances (budget)
12. Divers.

L'ordre du jour, n'appelant pas de remarques, sera suivi tel que présenté.

2. Nomination d'un(e) secrétaire provisoire et de deux scrutateurs(trices)

M. le Préfet désigne M. Bernard Rochat comme secrétaire provisoire.

Il désigne également Mme Gabriela Zanchi, Municipale à Mollens, en tant que scrutatrice et M. Christian Perret-Gentil, Municipal à Vaux-sur-Morges comme scrutateur.

3. Assermentation des membres du Conseil intercommunal ARASMAC

M. Le Préfet donne lecture du serment d'assermentation et précise que chaque membre devra répondre par « Je le promets » à l'appel de son nom.

M. le Préfet passe la parole à M. Rochat, désigné secrétaire provisoire, qui donne lecture de tous les noms des membres présents à cette assermentation. A l'appel de son nom, chaque membre dit « Je le promets ».

M. le Préfet précise que conformément aux directives, notre assemblée est assermentée pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016.

4. Election du ou de la président(e) du Conseil intercommunal ARASMAC

M. le Préfet stipule que normalement l'élection du président du Conseil intercommunal ARASMAC devrait se faire à bulletin à secret. Toutefois, le matériel de vote n'étant pas disponible, cette élection se fera à main levée.

Mme Gisèle Burnet présente M. Jean-Jacques Mercier, Municipal à Vullierens, actuellement président du Conseil intercommunal ARASMA, pour le poste de la présidence du Conseil intercommunal ARASMAC. M. le Préfet demande à M. Mercier s'il accepte cette fonction. M. Mercier confirme qu'il accepte cette fonction de président. M. le Préfet demande s'il y a d'autres candidatures, ce qui n'est pas le cas. M. Mercier est élu à l'unanimité des membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC.

5. Election du ou de la secrétaire du Conseil intercommunal ARASMAC

M. le Préfet propose M. Bernard Rochat, actuellement secrétaire provisoire et secrétaire du Conseil intercommunal ARASMA. M. Rochat confirme son acceptation. M. Bernard Rochat est élu à l'unanimité des membres présents.

6. Election du ou de la du vice-président(e)

M. le Préfet passe la parole à M. Mercier qui prend la suite des opérations. M. Mercier précise que c'est M. José-Manuel Fernandez qui est actuellement vice-président du Conseil intercommunal ARASMA. M. Fernandez sera proposé comme candidat à l'élection du Comité de direction ARASMAC. M. Mercier propose donc Mme Nicole Huguenin, Municipale à Saubraz, qui a fait part de sa candidature. Mme Huguenin accepte cette fonction de vice-présidente. Le Conseil intercommunal ARASMAC élit à l'unanimité Mme Nicole Huguenin au poste de vice-présidente du Conseil intercommunal ARASMAC.

7. Election du Comité de direction ARASMAC

M. Mercier précise que ce Comité de direction ARASMAC est composé de 7 membres pour la prochaine législature, selon les statuts de l'ARASMAC. Les personnes proposées sont les suivantes :

- Mme Gisèle Burnet, Municipale à Aubonne et présidente du Comité de direction ARASMA
- Mme Sylvie Morel-Podio, Municipale à Morges
- Mme Marie Cottier, Municipale à Préverenges
- M. Jean-Daniel Allemann, Municipal à Apples
- M. José-Manuel Fernandez, Municipal à Etoy
- Mme Nicole Baudet, Municipale à Cossonay
- Mme Ruth Muller, Municipale à Pampigny

M. Mercier demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions, ce qui n'est pas le cas. Il passe donc à l'élection du Comité de direction ARASMAC qui sera composé de :

- Mme Gisèle Burnet,
- Mme Sylvie Morel-Podio
- Mme Marie Cottier
- M. Jean-Daniel Allemann
- M. José-Manuel Fernandez
- Mme Nicole Baudet
- Mme Ruth Muller

Les membres du Comité de direction ARASMAC sont élus à l'unanimité du Conseil intercommunal ARASMAC.

8. Election du Président du Comité de direction ARASMAC

M. Mercier pose la question à Mme Burnet si elle est toujours candidate à ce poste. Mme Burnet confirme sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions. Mme Gisèle Burnet est élue à l'unanimité des membres présents du Conseil intercommunal ARASMAC en tant que présidente du Comité de direction ARASMAC.

9. Assermentation du Comité de direction ARASMAC

M. Mercier passe la parole à M. le Préfet Jacques Bezençon, lequel procède à l'assermentation du Comité de direction et donne lecture du serment d'assermentation.

Chaque membre, à l'appel de son nom, répond « Je le promets ».

M. le Préfet félicite les 7 membres du Comité de direction ARASMAC et déclare qu'ils ont été élus régulièrement.

Il passe la parole à M. Mercier.

10. Election de la Commission de gestion (comptes)

M. Mercier indique que nous partirions de la commune d'Echichens pour suivre ce qui a été fait les années précédentes dans le Conseil intercommunal ARASMA. Il est donc proposé pour la Commission de gestion les communes de : Echichens, Eclépens, Etoy, Féchy, Ferreyres, Gimel et Gollion.

Le Conseil intercommunal ARASMAC élit à l'unanimité les 7 communes proposées à la Commission de gestion.

11. Election de la Commission des finances (budget)

M. Mercier propose les communes de : Mauraz, Moiry, Mollens, Montherod, Mont-la-Ville, Montricher et Morges pour la Commission des finances chargée de rapporter sur le budget.

Il n'y a pas d'autres candidatures proposées. Le Conseil intercommunal ARASMAC élit à l'unanimité les 7 communes présentées.

12. Divers.

M. Mercier spécifie que la prochaine séance du Conseil intercommunal ARASMAC aura lieu le

Jeudi 6 octobre 2011 à 19h00

Cette séance traitera en particulier du budget 2012.

M. Mercier demande s'il y a une candidature pour accueillir les représentants des 62 communes du Conseil intercommunal ARASMAC, en soulignant toutefois qu'il serait favorable à se rendre dans l'une des communes de l'ancien district de Cossonay.

Mme Valérie Induni, Municipale à Cossonay, propose que la commune de Cossonay reçoive le prochain Conseil intercommunal ARASMAC.

M. Mercier prie les 3 nouveaux membres du Comité de direction ARASMAC de bien vouloir se présenter auprès du secrétaire afin qu'il puisse procéder à l'enregistrement de quelques données personnelles.

M. Mercier profite pour souhaiter de bonnes vacances et un bel été à tous les membres présents.

Il lève la séance à 19h15.

Approuvé par le Conseil intercommunal ARASMAC dans sa séance du 6 octobre 2011.

Le président

Le secrétaire

J.-J. Mercier

B. Rochat